

# CHAMPIONNAT DE L'ISÈRE 2024

## Règlement

### A) Article 1 :

Le Comité départemental du jeu d'Échecs de l'Isère (CDJE38) organise le Championnat départemental de l'Isère.

#### 1. Lieu :

Maison de la vie associative et citoyenne - la Grange du château  
8 rue du château – 38320 Eybens

#### 2. Dates :

les 30, 31 mars & 1<sup>er</sup> avril 2024

#### 3. Horaires :

30/03/2024

Inscriptions & pointage : 12h00 13h15

1<sup>er</sup> ronde ⇨ 13h30

2<sup>er</sup> ronde ⇨ 17h00

31/03/2024

3<sup>e</sup> ronde ⇨ 09h00

4<sup>e</sup> ronde ⇨ 13h30

5<sup>e</sup> ronde ⇨ 17h00

1<sup>er</sup> /04/2024

6<sup>e</sup> ronde ⇨ 09h00

7<sup>e</sup> ronde ⇨ 13h30

Remise des prix ≈ 17h30

### B) Article 2 :

Ce tournoi déterminera le champion.ne de l'Isère (joueur licencié en Isère). Pour prétendre au titre de champion.ne, vice-champion.ne de l'Isère, Il faudra avoir joué toutes les rondes.

### C) Article 3 :

1. Nombre de rondes :

- a) 7 rondes
2. Cadences :
  - a) 60' + 30"/c
3. Règles régissant les parties :
  - a) Celles adoptées au dernier congrès de la FIDE.
4. Une proposition de nullité :
  - a) Elle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.
5. Inscriptions :
  - a) Sont admis tous possesseurs d'une licence A FFE (Isère ou non). (Prise de licences sur place possible)
  - b) Seront appariés pour la 1<sup>re</sup> ronde tous les joueurs présents et qui auront réglé leur droit d'inscription.
6. La liste de la commission d'appel :
  - a) (3 membres) Elle sera affichée dans la salle de jeu. Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission d'appel.

#### D) **Article 4 :**

1. Les appariements se font au système suisse intégral à partir du ELO, avec l'aide du programme PAPI 3.3.7.
2. « Pour le calcul du Buchholz/Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023 »
3. Le classement est établi :
  - a) Au nombre de points.
  - b) Et dans l'ordre, Buchholz tronqué, Buchholz, performance.

#### E) **Article 5 :**

1. Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante. Il devra justifier son forfait auprès de l'arbitre sous peine de sanctions.
2. Tout joueur qui arrive devant l'échiquier 30 minutes après l'heure prévue, perdra la partie.

#### F) **Article 6 :**



1. Le droit d'inscription est fixé à 30/15€. 40€/20€ après le 29/03/2024
2. Les inscriptions se font à cette adresse <https://www.chessmooc.org/t.php?t=116>

## G) Article 7 :

1. Prix: La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4<sup>e</sup> ronde. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Les prix du classement général seront partagés entre les ex æquo selon le système Hort. Les autres prix, en particulier ceux par tranche ELO, seront attribués en cas d'égalité de point au joueur ayant le meilleur départage.
2. Les joueurs primés doivent être présents à la remise des prix.

## H) Article 8 :

1. Aucun téléphone mobile, moyen électronique de communication, tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs ne sont pas permis dans la salle de jeu. Aucune discussion et aucune lecture ne saura autorisé.
2. Il sera demandé aux joueurs d'avoir une attitude convenable.
3. Toute dégradation, comportement inapproprié, entraînera une exclusion.

## I) Article 9 :

1. Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.
2. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.
3. À la fin de la partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) apporte les feuilles de parties.

## J) Article 10 :

L'arbitre est :

---

l'organisateur

l'arbitre